



Commerce dans copropriété

Par **Juf**, le **28/07/2021** à **22:40**

Bonjour

Dans notre petite copropriété un nouvel arrivant vient de mettre son appartement sur la fameuse plateforme de location saisonnière. Depuis c'est l'enfer. Les forces de l'ordre interviennent plusieurs fois par semaine. tout est dégradé et nous avons les caricatures du tapage.

ma question porte sur le règlement de copropriété ;

il est indiqué "rdc et 1er étage sont a usage d'habitation, professionnel et commercial"

Puis "au second et dans les combles sont a usage d'habitation et professionnel".
en l'espèce le lot incriminé est dans les combles.

alors Airbnb étant une activité commerciale et ce terme étant supprimé pour le lot correspondant je m'interroge :

- quelle nuance entre "professionnel" et "commercial"...

le commercial me semble être professionnel mais pas nécessairement l'inverse...

le syndic ne remue pas et ne sait pas répondre à cette question et l'exaspération des copro va grandissant...

merci